



ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
LA FRANCOPHONIE

**32^{ème} Session de
l'Assemblée Parlementaire de la
Francophonie**

**Allocution de
Son Excellence Monsieur Abdou DIOUF**
Secrétaire général de la Francophonie

Rabat, le 1^{er} juillet 2006

Seul le texte prononcé fait foi

www.francophonie.org

Nous voici donc réunis une nouvelle fois pour notre échange annuel. C'est la quatrième fois que vous me faites l'honneur de m'accueillir, et c'est pour moi un événement très enrichissant et très stimulant. Je m'associe avec beaucoup d'enthousiasme aux remerciements adressés au Parlement du Maroc qui nous a invités à nous réunir à Rabat. J'adresse aussi mes salutations les plus chaleureuses aux quelques 250 parlementaires, aux quinze Présidents d'Assemblée, qui tous ensemble représentent les sections de l'APF.

Vous représentez tous avec force l'expression de la vie démocratique de vos peuples. Vous êtes aussi, au sein de notre Francophonie, un étendard à la fois de notre diversité et de nos valeurs.

L'ordre du jour de cette 32^{ème} session est particulièrement riche et je sais combien vos débats, que je suivrai avec la plus grande attention, seront denses et fructueux. Ils vont encore une fois inspirer fortement nos analyses et nos réflexions. Ils vont constituer pour nos actions des éclairages et des repères indispensables. Déjà, vos actions et vos travaux tout au long de l'année, vos contributions à nos instances sont particulièrement précieux et je tiens à vous en remercier.

Je voudrais en particulier signaler ma très grande joie de voir que vous avez inscrit à l'ordre du jour de vos travaux le projet de réintégration du Parlement haïtien à la suite des récentes élections qui se sont tenues dans ce pays si durement éprouvé et si cher à toute notre communauté francophone. Vous savez combien nous nous sommes mobilisés pour accompagner le retour à la stabilité, le processus de sortie de crise et la reconstruction d'une démocratie durable. Le chemin déjà parcouru ces derniers mois par les Haïtiens est considérable. Mais il reste encore un énorme travail à accomplir, et toutes les solidarités, en particulier les solidarités francophones doivent rester actives. Dans ce contexte, l'action des Parlementaires francophones va, j'en suis convaincu, pouvoir se développer de manière très significative.

Nous avons ensemble, et sur la recommandation du Sénateur Jacques Legendre, décidé que mon intervention introductive serait cette année plus concise pour nous permettre de disposer de davantage de temps pour notre débat et vos questions. Je crois que c'est de bonne méthode : même s'il y a de nombreux sujets importants qui ne pourront pas être évoqués dans ce texte, l'interactivité y gagnera. Et puis, vous le savez, nous sommes toujours à votre disposition pour vous fournir toutes les informations et les précisions dont vous pouvez avoir besoin. J'ajoute que vous pourrez disposer dans quelques semaines du Rapport d'activités exhaustif de l'Organisation que nous sommes en train de préparer pour notre prochain Sommet qui va se tenir à Bucarest les 28 et 29 septembre. Je sais d'ailleurs que vous êtes en train de préparer activement ce Sommet et que vous y apporterez, comme à l'accoutumée, une contribution appréciable.

Demain après-midi, vous allez consacrer votre débat général à la question de la diversité culturelle et linguistique.

J'ai eu l'occasion d'aborder devant vous, lors de votre dernière assemblée à Bruxelles, l'état des négociations relatives à l'avant-projet de Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Nous étions tous convenus de ce qu'une mobilisation majeure des Francophones s'imposait pour que cet avant-projet soit adopté lors de la 33ème Conférence générale de l'UNESCO, en octobre 2005.

Grâce à nos efforts, mais aussi aux liens de solidarité que nous avons réussi à tisser avec d'autres espaces linguistiques et avec presque tous les groupes régionaux, la Convention a été adoptée, avec l'écrasante majorité que vous savez. Nous pouvons nous féliciter de ce succès politique. Car cette Convention, comme le notait récemment Mme Brigitte Girardin, Ministre français de la Coopération, du Développement et de la Francophonie, traduit en actes «l'éthique de la différence» à laquelle nous invitait Léopold Sédar Senghor. La Francophonie est l'incarnation même de la diversité culturelle et linguistique. L'adoption de la Convention se situe donc dans la droite ligne des valeurs qui sont au coeur de notre message.

Mais nous savons trop bien les uns et les autres que l'adoption de la Convention à l'UNESCO ne représente qu'une étape, très importante certes, de la procédure qui doit conduire à son entrée en vigueur. En effet, ses dispositions n'auront de portée en droit international que si trente Etats, au moins, déposent leurs instruments de ratification au siège de l'UNESCO. Or, nous en sommes encore assez loin, puisque très peu d'Etats ont, pour le moment, posé ce geste, même si, heureusement, un nombre significatif de pays font avancer leurs processus de ratification. A ma connaissance, deux pays seulement ont abouti, en l'occurrence le Canada et Maurice. Cinq autres pays membres ou observateurs de l'OIF ont ratifié la Convention mais n'ont pas encore déposé les instruments de ratification : il s'agit de la Croatie, de Djibouti, du Burkina Faso, du Cambodge et de la Roumanie. J'ajoute que l'Assemblée Nationale et le Sénat français ont adopté le projet de loi de ratification. Le Mali vient d'en faire autant au niveau de son Parlement.

Si nous voulons que les dispositifs prévus dans le texte puissent être mis en place lors de la prochaine Conférence générale de l'UNESCO en 2007, il est crucial qu'un nombre aussi important que possible d'Etats membres aient déposé leur instrument de ratification dans les meilleurs délais, et dans la mesure du possible, d'ici le prochain Sommet de Bucarest.

C'est ce qui m'a incité à rappeler, lors de chacune des réunions des instances de la Francophonie, l'importance de l'étape de la ratification. J'aurai d'ailleurs à nouveau l'occasion, la semaine prochaine, lors du Conseil permanent de la Francophonie, de revenir sur cette question, lorsque les Représentants personnels devront rendre compte de l'avancement de ce processus dans chacun de leurs pays.

En tant que députés et sénateurs, vous êtes des acteurs incontournables dans les Etats membres de l'OIF, où les Parlements doivent donner aux gouvernements

l'autorisation de ratification. Je constate avec beaucoup de satisfaction que, dans plusieurs de nos Etats, cette étape a déjà été franchie à l'unanimité, alors que d'autres Parlements sont saisis d'un projet de loi. Mon expérience m'a appris cependant qu'une grande vigilance est de mise dans ce type de procédure : tant que toutes les étapes n'auront pas été accomplies, la mobilisation doit se poursuivre, et même s'intensifier. Et je vous le redis, nous comptons énormément sur votre engagement énergique et déterminé.

L'APF et ses membres ont joué jusqu'à présent un rôle extrêmement positif dans ce dossier. Vous avez multiplié les motions d'appui à l'adoption du texte, et les interventions de toutes sortes en sa faveur. Je sais donc pouvoir compter sur votre complicité active afin que le plus grand nombre possible de nos Etats aient ratifié la Convention d'ici la tenue du Sommet de Bucarest, étant entendu que, dans certains Etats, cette procédure exige plus de temps que dans d'autres. Il y a tout lieu d'espérer, qu'avec votre engagement, celui de la société civile regroupée maintenant dans de nombreuses coalitions pour la diversité culturelle et celui de nos gouvernements, nous parviendrons, lors du Sommet, au nombre de ratifications requis pour l'entrée en vigueur de la Convention.

J'en viens à présent aux actions conduites depuis un an, avec le précieux concours de votre Assemblée, dans le domaine politique et diplomatique et qui se sont déclinées selon deux axes essentiels.

Il s'agit, en premier lieu, de l'approfondissement de notre démarche et de l'affinement de nos instruments pour ce qui concerne la pleine mise en œuvre du dispositif de Bamako.

Le second point concerne l'ouverture du champ de la réflexion et de l'action de notre Organisation conformément aux nouveaux mandats résultant des engagements pris par nos Ministres, à Antananarivo et à Saint Boniface.

Sur le premier point, je rappelle l'étape majeure qu'a constitué l'organisation, en novembre 2005, du Symposium de Bamako + 5. Elle a permis à la communauté francophone de se concerter sur la base du bilan des politiques menées depuis 2000, sur ce qu'il est convenu d'appeler « le périmètre de Bamako ».

Ces importantes Assises ont rassemblé 300 personnalités représentant, outre les Etats et gouvernements, les différents partenaires associés au processus de Bamako : parlementaires, société civile, réseaux institutionnels, médias, universitaires et chercheurs.

De l'Acte final, je retiendrai surtout l'adhésion réitérée à l'ensemble de ces engagements et l'intériorisation généralisée de la culture de cette Déclaration qui imprègne et structure désormais la plupart de nos démarches au service de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, à travers l'observation et l'évaluation permanentes, l'alerte précoce, les procédures de dialogue et de sauvegarde, ou, encore, l'accompagnement des processus de règlement et de sortie de crises et de transition.

C'est dans ce sens qu'il faut appréhender le recours, par deux fois, depuis l'année 2005, à l'alinéa 3 du chapitre 5 de la Déclaration, qui a induit, à l'égard de la Mauritanie, comme pour le Togo en février 2005, une réaction de nos Instances ordonnée, successivement, autour de la condamnation du coup d'Etat survenu en août 2005, assortie de la suspension, à titre provisoire, de la coopération avec ce pays, excepté dans les domaines touchant les populations et le retour à la démocratie, puis de l'envoi, par mes soins, d'une mission d'information et de contacts.

La levée, par le CPF, en octobre 2005, de cette suspension, à partir des recommandations de la mission, qui avait fait valoir les mesures positives adoptées rapidement par le Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie en vue d'un retour à la vie constitutionnelle selon un calendrier resserré, a été suivie d'un accompagnement de l'ensemble des initiatives ayant jalonné cette dynamique, ce, jusqu'à la mission d'observation et d'information que je viens de dépêcher à Nouakchott à l'occasion du référendum constitutionnel du 25 juin dernier.

La manifestation exemplaire de la solidarité de notre communauté à l'égard de ses membres en difficulté s'est traduite, pendant cette période, par une présence significative tout au long des processus de sortie de crise qui ont trouvé leur terme avec l'organisation de consultations appelées à parachever les transitions : élections législatives et présidentielles en Haïti, lors des deux tours de scrutin, en février et avril 2006, élections présidentielles aux Comores, primaires en avril et nationales en mai dernier, prochaines élections présidentielles et législatives en RDC.

Chaque fois, l'OIF s'est attachée à mettre à la disposition des acteurs nationaux - avec son savoir faire dans des domaines comme l'élaboration de textes fondamentaux, le renforcement des capacités nationales et la sensibilisation des citoyens - les pratiques utiles et les textes novateurs susceptibles de garantir l'émergence et la durabilité d'une vie politique apaisée.

De même est-elle restée attentive à la mobilisation remarquable intervenue dans les pays engagés sur la voie de la consolidation de la démocratie, après plusieurs élections. Ce fut le cas au Bénin, en Macédoine, bientôt aux Seychelles.

Cette intense activité dans le domaine électoral a nourri et a reflété aussi les nombreux échanges suscités par la Francophonie ou auxquels elle a été associée pour toujours mieux adapter ses actions aux besoins et aux attentes exprimés, en particulier dans le domaine de l'observation électorale.

Les évolutions, tant du contexte national - caractérisé par l'implication de plus en plus forte d'observateurs nationaux, émanant de la société civile ou des institutions nationales de contrôle - qu'international, incitent, en effet, à reposer les termes d'une stratégie rénovée dans ce domaine de l'assistance, comme en témoignent le couplage plus systématique de l'observation avec le soutien au processus, le

déploiement de missions d'information, plus légères, et l'option pour un dispositif consolidé d'observation pour les élections de sortie de crise, dans une configuration de plus en plus rationalisée entre les partenaires multilatéraux et bilatéraux concernés.

Une telle dynamique de partenariat constitue un des autres traits majeurs de notre action, tant sur le terrain qu'au niveau des politiques à privilégier en matière de prévention et de règlement des crises et des conflits, de consolidation et de maintien de la paix. C'est le cas avec l'ONU, notamment dans le cadre des réunions de haut niveau entre l'ONU et les Organisations régionales - préparées dorénavant par un Comité de suivi dont l'OIF est membre et des ateliers thématiques - mais aussi à l'occasion des concertations déployées sous l'égide des représentations permanentes par les groupes des Ambassadeurs francophones.

Ces activités ont relayé utilement les initiatives que j'ai prises au cours du processus d'élection du nouveau Conseil des droits de l'Homme qui comprend quatorze pays francophones que je tiens à féliciter, comme lors de l'installation de cet Organe qui vient de tenir sa première session. Une concertation a été engagée avec les délégations présentes pour se doter d'un plan d'action propre à valoriser la présence active de ses membres, ainsi que l'expression et la prise en compte de leurs engagements en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme.

La Déclaration de Saint-Boniface, adoptée le 14 mai 2006, nous conforte, en effet, dans ce sens. La Francophonie a ainsi pu faire la preuve de sa capacité à contribuer aux sauts qualitatifs et normatifs dans le domaine de la sécurité humaine que le Secrétaire général des Nations Unies avait appelé de ses vœux dans son rapport adopté lors du Sommet du Millénaire + 5, à New-York, en septembre 2005.

Elle a notamment confirmé sa reconnaissance, la première émanant d'une Organisation régionale, énoncée à titre précurseur lors du Sommet de Ouagadougou, de novembre 2004, du principe de la responsabilité de protéger, induisant des obligations nouvelles pour les Etats et pour la Communauté internationale, afin de mettre l'individu à l'abri de la peur et de la pauvreté, dans le respect de sa dignité.

A Saint-Boniface, aussi, les Ministres francophones ont confirmé leur soutien résolu au dispositif de Bamako, qui couvre déjà en partie le champ de la sécurité humaine, en m'incitant à utiliser pleinement les mécanismes de prévention et de réaction qu'il prévoit, en cas de crise et de rupture de la démocratie, mais aussi de violations graves ou massives des droits de l'Homme.

Ils ont en outre donné corps à leur volonté d'organiser de façon plus rationalisée leur coopération dans des domaines nouveaux plus spécifiquement liés à la sécurité humaine - comme la lutte contre l'enrôlement des enfants soldats, la circulation des armes légères et de petit calibre, l'impunité - le déploiement de

politiques respectueuses du droit humanitaire, des droits des réfugiés et des personnes déplacées, des défenseurs des droits de l'Homme, en demandant à l'Organisation de soutenir ces efforts en intensifiant la participation concertée des francophones en particulier au sein du Conseil des droits de l'Homme et de la Commission de la consolidation de la paix.

Sur ce dernier point, des perspectives nouvelles s'ouvrent pour assurer l'accompagnement nécessaire par la communauté internationale des pays ayant franchi la phase de transition et leur donner toutes les chances de promouvoir une paix et un développement durables. Pour garantir aussi dans les opérations de maintien de la paix - déployées dans les pays francophones par les Nations Unies en relation avec les Organisations régionales concernées - la présence de contingents utilisant la langue française et imprégnés des valeurs et de l'éthique que nous considérons déterminantes pour la réalisation des objectifs de paix.

Je voudrais à présent aborder le dernier point de cette intervention introductive à notre débat et qui concerne la réforme de notre dispositif, et dans ce cadre, la dynamique nouvelle que nous sommes en train de donner à notre coopération multilatérale.

Après une année de travail en profondeur et de concertation systématique, nous avons abouti en novembre 2005 à l'adoption à Antananarivo d'une nouvelle Charte qui nous permet de clarifier et de moderniser notre dispositif institutionnel. La grande innovation réside bien entendu dans la mise en place d'une organisation intergouvernementale unique, l'OIF, qui a intégré l'ensemble de l'ancienne AIF et qui a été restructurée autour d'un nombre restreint de directions correspondant aux axes prioritaires de notre action tels qu'ils ont été définis et approuvés par nos chefs d'Etat et de gouvernement dans le Cadre stratégique décennal.

Au début de cette année, j'ai nommé un nouvel Administrateur de l'OIF, Clément Duhaime, qui est ici présent parmi nous, et nous nous sommes mis immédiatement au travail pour mettre en œuvre les décisions prises par nos instances.

Cette phase de mise en œuvre représente, vous l'imaginez, un travail complexe, parfois un peu ingrat, mais essentiel pour l'efficacité, la crédibilité et la rénovation de notre coopération. Il s'agit d'un chantier lourd qui porte sur les méthodes, la mise en place d'une gestion moderne axée sur les résultats, la rationalisation de l'utilisation des ressources humaines, l'ajustement de nos programmes en fonction de nos priorités et de nos capacités. Quand je constate le travail qui a été accompli ces derniers mois, j'ai toutes les raisons d'être confiant et optimiste. La nouvelle administration de l'OIF est en train de se mettre en place. J'ai procédé il y a quelques semaines à la nomination des cinq nouveaux directeurs en charge des programmes, de la planification, de l'administration et de la gestion. J'ai pu en tous cas à cette occasion mesurer l'intérêt que pouvait représenter la Francophonie, puisque pour ces cinq postes nous avons reçu près d'un millier de candidatures d'un niveau tout à fait remarquable.

Parallèlement, l'Administrateur a mobilisé toutes les compétences pour procéder à ma demande à une réévaluation de notre programmation et de nos actions en cours sur nos quatre priorités que je vous rappelle brièvement :

1. la langue française et la diversité culturelle et linguistique;
2. la paix, la démocratie et les droits de l'Homme, priorité mise en œuvre par la Délégation à la Paix, à la Démocratie et aux Droits de l'Homme, dirigée par Madame Christine Desouches qui est ici avec nous ;
3. l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche, dont il sera largement question au Sommet de Bucarest ;
4. enfin, la coopération au service de la solidarité et du développement durable.

Dans ce contexte, j'ai enfin demandé à l'Administrateur de travailler sur un certain nombre de dossiers que j'estime novateurs et indispensables à la dynamique de rénovation de notre coopération multilatérale. Je vous en cite deux, auxquels j'attache la plus grande importance : la Francophonie de terrain ainsi qu'un dispositif de jeunes Volontaires francophones, deux projets sur lesquels nous travaillons en étroite collaboration avec nos opérateurs.

D'une manière générale, je tiens d'ailleurs à vous dire combien je me félicite de l'évolution très positive de nos relations avec les opérateurs de la Francophonie, l'Agence Universitaire, l'AIMF, TV5 et l'Université Senghor. A l'occasion de la réforme, nous avons souhaité davantage de convergence, de cohérence et de synergie et cette volonté se traduit dans les faits et promet de grandes avancées dans un certain nombre de domaine d'intérêt commun, dans lesquels nous savons qu'en additionnant intelligemment nos forces nous accroîtrons considérablement la portée de nos actions. C'est le cas par exemple des Technologies de l'information et de la communication.

Tout cela est en train de contribuer fortement au renforcement de la nouvelle OIF, de l'installer solidement sur la scène internationale comme un acteur qui compte, qui est écouté, dont on reconnaît l'apport spécifique et original, comme un partenaire crédible. L'élan est donné, nous ne relâcherons pas nos efforts pour que ce travail produise des résultats tangibles en faveur de la langue que nous avons en partage, en faveur de l'énorme enjeu que constitue la diversité culturelle, en faveur enfin de nos valeurs démocratiques, de paix et de justice économique et sociale.

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

J'ai essayé, dans le temps qui m'était imparti, de vous informer des progrès accomplis par l'OIF depuis notre dernière rencontre à Bruxelles en 2005.

Je vous remercie de votre attention, et je suis prêt à présent à écouter vos questions et à faire de mon mieux pour y répondre utilement.